

DEC201902DR10

**Décision portant nomination de Mme Florence Schlotter aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre UPR9022 intitulée Modèles insectes d'immunité innée (M3i)****LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC171286DGDS portant renouvellement de l'unité propre UPR9022 intitulée Modèles insectes d'immunité innée (M3i) et nommant M. Jean-Luc IMLER en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Florence Schlotter a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Lorraine du 20 au 22 mai 2008 et du 03 au 05 juin 2008.

**DECIDE :**

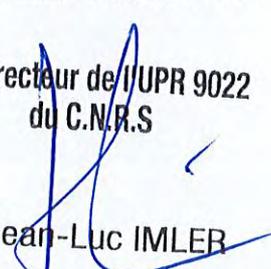
**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Florence Schlotter, assistante ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre UPR9022 intitulée Modèles insectes d'immunité innée (M3i), à compter du 01<sup>er</sup> octobre 2020.

Mme Florence Schlotter exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Florence Schlotter est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

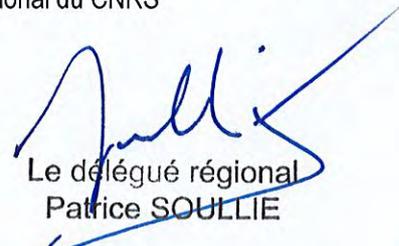
**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 21 octobre 2020

Le directeur de l'unité  
Jean-Luc Imler  
**Le Directeur de l'UPR 9022  
du C.N.R.S**

Pr Jean-Luc IMLER

Visa du délégué régional du CNRS

  
**Le délégué régional  
Patrice SOULLIE**